

ÉDITORIAL



Confinés, mais engagés ! Face au repli chez /ou sur soi imposé par l'adversité, vos élus ont choisi l'acceptation. Nous avons peur pour nos proches, c'était humain, notre action face au coronavirus était limitée, mais nous étions à vos côtés, mobilisés pour ce qui est important pour nous : vous protéger et vous servir du mieux possible. Un engagement de tous les instants, auquel les élus sortants étaient finalement habitués dans l'exercice de leurs fonctions municipales, mais pour ceux fraîchement élus, beaucoup moins. Pourtant, ces derniers ont pris soin de vous, eux aussi, et ont donné immédiatement du sens à leur futur engagement.

Une nouvelle équipe municipale pleine de bonne volonté qui aura pour objectif de préserver l'intérêt général, de fédérer, de rassembler, d'écouter, de partager, de dynamiser et, plus que tout, de construire ensemble.

Saint-Jeannaises, Saint-Jeannais, vos élus sont représentatifs de la diversité de notre village, des femmes et des hommes venus d'horizons différents. Nous partageons la même conviction. En effet, pour nous l'égalité et la non-discrimination sont un modèle de citoyenneté. Chacun aura sa place au sein de notre assemblée, je suis d'ailleurs heureuse et émue qu'une femme soit à nouveau élue maire de Saint Jean de Valériscle. C'est avec beaucoup d'humilité, mais aussi avec beaucoup de détermination que j'aborde cette nouvelle mission avec, et c'est un vrai bonheur, toute une équipe rassemblée et unie autour de moi dans une même dynamique et une solidarité affirmée. Nous avons une belle tâche devant nous qui est celle de vous servir du mieux possible. En espérant sortir le plus rapidement possible de cette pandémie, nous vous souhaitons de rester en bonne santé et de garder espoir en l'avenir de notre village.

Cathy Justet, Maire

Le nouveau conseil municipal est en place

Après le premier tour qui avait lieu le 15 mars et le second décalé au 28 juin à cause du confinement, le nouveau conseil a été installé le 3 juillet. Cathy Justet a été réélue maire à l'unanimité, tout comme les 4 adjoints.



Le 15 mars dernier, dans le cadre des élections municipales, et malgré un contexte sanitaire difficile, les Saint-Jeannais se présentaient aux urnes.

Alors que tous les candidats de la seule liste « Bien vivre à Saint-Jean » pensaient que les élections ne nécessiteraient qu'un seul tour de scrutin, il a fallu retourner voter le 28 juin pour un seul d'entre eux, malencontreusement oublié sur les bulletins de vote.

Et vous avez été nombreux à vous mobiliser. Merci !

Ont été élus, au premier tour, avec une participation de 43.59% :

Marie-France NARDY, 183 votes - Jean-Pascal LIBERATORE, 182 votes - Grégory SAVIT, 181 votes - Joël HLADYNINK, 180 votes - Camille MARTIN, 180 votes - Viviane PUCHE, 180 votes - Lionel RAOUL, 180 votes - Nordine BAZIZ, 179 votes - Eric PONCET, 179 votes - Sabrina DELATTRE, 178 votes - Chantal VIDAL, 178 votes - Cathy JUSTET, 174 votes - Richard HILLAIRE, 170 votes - Bernard HILLAIRE, 165 votes.

Au second tour, avec une participation de 31.55% :

Marc JEKAL : 141 votes.

L'équipe municipale, maintenant installée, est prête à travailler pour construire l'avenir de notre village.

Vous avez renouvelé votre confiance à Cathy JUSTET, maire du village, qui s'est entourée de :

Bernard HILLAIRE, 1^{er} adjoint ;

Richard HILLAIRE, 2^e adjoint ;

Marc JEKAL, 3^e adjoint ;

Grégory SAVIT, 4^e adjoint

et de 10 conseillers municipaux.

Au moment de l'installation du nouveau conseil municipal, les élus ont eu une pensée émue pour deux de leurs anciens colistiers : Michel Sublime, le doyen de l'assemblée qui vient d'être opéré d'un genou et Jean-Jacques Grosselin, hospitalisé depuis de longs mois. Prompt rétablissement à tous les deux.

Le nouveau conseil municipal

Lors de sa première réunion, le conseil a élu, à l'unanimité, Cathy Justet, maire, et 4 adjoints pour la seconder dans sa tâche. Ils fonctionneront par groupes de travail autour des thématiques qui relèvent de leurs délégations.

LES ADJOINTS ET LEURS ATTRIBUTIONS



Bernard HILLAIRE 1 ^{er} adjoint	Représentant de la commune à Alès Agglomération Projets de développement - Communication - Culture - Loisirs Festivités - Patrimoine - Tourisme
Richard HILLAIRE 2 ^e adjoint	Travaux - Voiries - Bâtiments communaux Urbanisme : AAutorisations du droit des sols Vie scolaire
Marc JEKAL 3 ^e adjoint	Finances - Fiscalité - Appel d'offres CCAS
Grégory Savit 4 ^e adjoint	Environnement et cadre de vie - Cimetière Vie scolaire Encadrement - Services techniques

Mairie

• Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 8h30 à 12h30

Mercredi de 8h30 à 12h

• Possibilité de rendez-vous au 04 66 25 60 41

pour les dépôts de demande d'autorisation d'urbanisme ou demande de renseignements d'urbanisme.

• Accueil du public : port du masque obligatoire

Vos démarches en ligne

Démarches en ligne sur service-public.fr

Ces démarches peuvent aussi être effectuées au secrétariat de la mairie :

- Demandes actes état civil
- Demande inscription sur listes électorales (inscription toute l'année)
- Demande rectification état civil sur listes électorales

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Nordine BAZIZ



Sabrina DELATTRE



Joël HLADYNINK



Jean-Pascal LIBERATORE



Camille MARTIN



Marie-France NARDY



Eric PONCET



Viviane PUCHE



Lionel RAOUL



Chantal VIDAL

Incendie du terril : les travaux toujours en cours

Depuis la venue du Sous-Préfet, M. Rampon, le 3 juin dernier, les travaux réalisés par l'entreprise Legal, propriétaire du site, pour circonscrire le feu, sont toujours en cours.

Deux des trois tranchées prévues ont été réalisées. La première et la deuxième sont rebouchées pour préserver les bâtiments. Quant à la troisième, son creusement débute. Suite à l'arrêté préfectoral, plusieurs bureaux d'études sont à l'œuvre : Géoderis pour l'expertise technique et Antéa Group pour tout ce qui touche à l'environnement.

Des relevés de la qualité de l'air ont été effectués sur plusieurs sites de la commune la première semaine de juillet. L'ARS (Agence Régionale de Santé) a confirmé que les résultats étaient « satisfaisants » et a validé le protocole de mesures environnementales. D'autres études vont suivre (analyse des potagers, des eaux...) qui s'étaleront sur plusieurs mois.

Les différents rapports rédigés par ces sociétés pour l'entreprise Legal sont disponibles à la lecture en mairie au fur et à mesure qu'ils nous parviennent, ainsi qu'au secrétariat de l'entreprise Legal.

L'intégralité des rapports sont en ligne sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :




<http://www.gard.gouv.fr/Publications/Environnement/Risques-miniers/Terril-Societe-Legal-Saint-Jean-de-Valerisclle>

Vous y trouverez les documents suivants :

- Arrêté municipal terril Sté LEGAL-1 - Arrêté préfectoral MU Legal signé
- AP MU n°2 Legal - CR Antéa 6 juillet - CR visites Géoderis 29/06 et 02/07 - Plan de contrôle Antéa
- Rapport Antéa premières mesures env. - Rapport Géoderis 19 juin 2020

Courrier du Sous-Préfet adressé au Collectif des riverains de l'Auzonnet



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Sous-Préfecture d'Alès
Pôle environnement
Et risques
Dossier suivi par M. Amat
BA N° 173

Alès, le 16 juillet 2020

Monsieur le président,

Suite aux récents échanges avec mes services, voici un récapitulatif des informations dont je dispose concernant le terril appartenant à la société Legal situé sur le territoire de la commune de Saint Jean de Valerisclle.

Le déroulement des travaux réalisés par la société Legal, conformément à l'arrêté préfectoral du 17 juin 2020, est suivi par le cabinet Géoderis qui a effectué plusieurs visites sur le site.


S'agissant de l'impact environnemental, l'arrêté préfectoral susvisé prévoit la réalisation de mesures par un cabinet spécialisé. La société Anthéa a réalisé des mesures d'urgence dont les résultats sont satisfaisants, et a élaboré un plan de contrôle qui vient d'être validé par les services de l'agence régionale de santé. Ces mesures vont donc pouvoir être lancées.

Au-delà de la communication déjà régulièrement réalisée auprès de la mairie de Saint Jean de Valerisclle de tous ces rapports, je vous informe que les éléments en ma possession sont accessibles en sur le site internet des services l'État dans le Gard, rubrique publications/ environnement/sites miniers/terril de Saint Jean de Valerisclle.

Enfin, je vous précise qu'une réunion sera organisée dans le courant de mois de septembre prochain.

Je tenais à vous communiquer ces éléments pour que vous puissiez en informer les membres de votre association.

Je vous prie d'agréer, M. le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le sous-préfet,

Jean Rampon

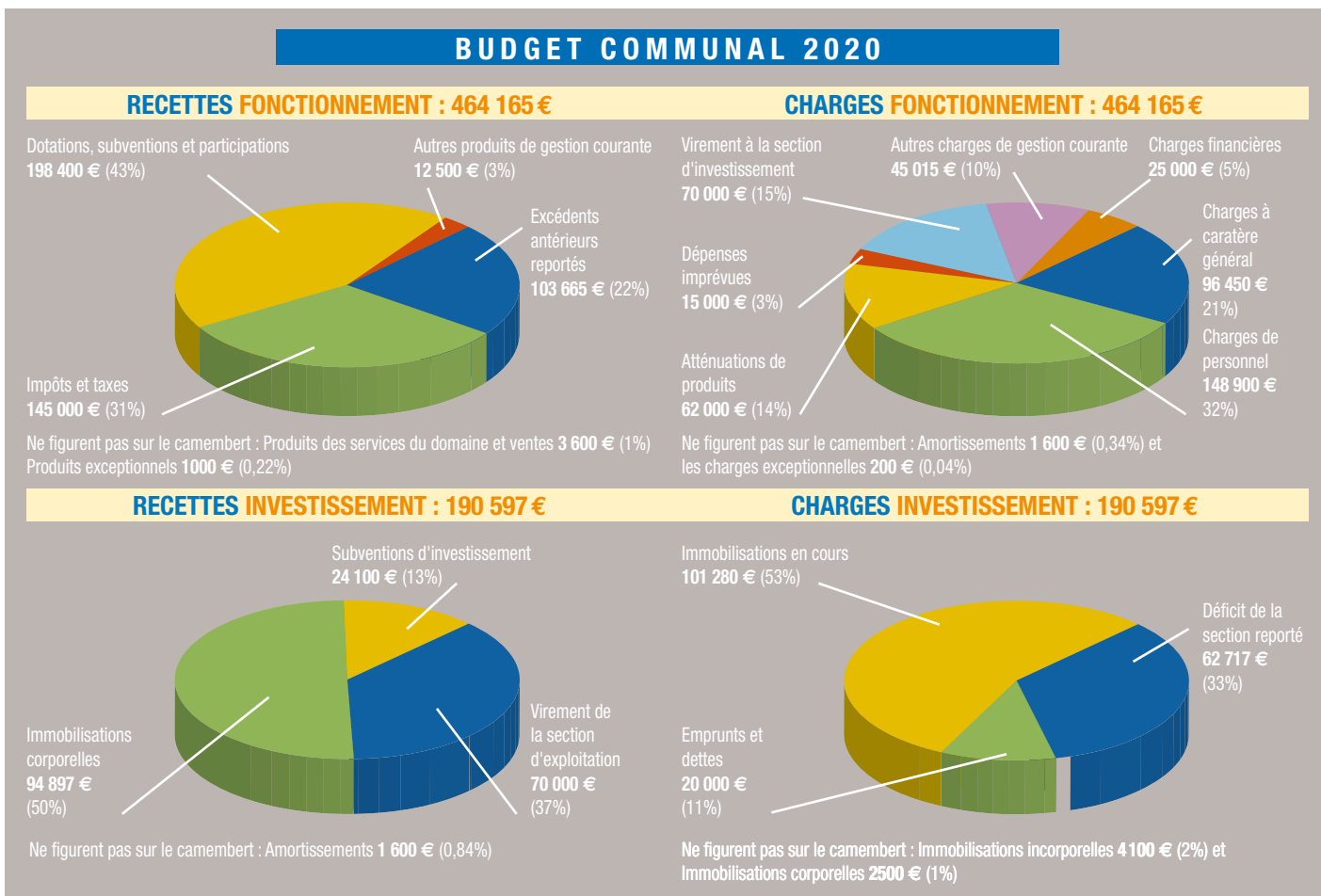
Billet d'humeur

L'unité.

Belle chose car sans elle tout peut se retourner. Pour éviter cette situation, il nous faut, ensemble, lutter contre l'immobilisme et comprendre qu'il n'y a que par le haut que l'on pourra sortir des retards et blocages, de tout ce qui nous empêche de nous extraire de la médiocrité. Le mécanisme est déjà en marche, il faut juste en huiler les rouages. Il fait beau dehors et pour s'en persuader, il suffit simplement de passer la porte pour voir le bouillonnement s'élançer vers l'avenir. Tout est prêt, les ingrédients de l'harmonie sont là : la moyenne d'âge du nouveau conseil municipal est de 55 ans et le 4^e adjoint est le "minot" de l'équipe. 4 véritables adjoints, loin d'être des humanoïdes et veillant à l'intérêt général, mission pour laquelle, entre autres, un élu est en place. Ainsi, il est temps de sortir de son cercle morose, ce qui revient, pour filer la métaphore, à s'entraîner au saut en hauteur, cela va de soi. Saint-Jeannaises, Saint-Jeannais, à vos marques. Prêts ? Partons !

Budget 2020 : rigueur et sincérité

Même s'il faut prendre ce genre de classement avec beaucoup de réserve, notre commune a obtenu une note de 14/20 au classement des communes d'Alès Agglomération au regard de leur gestion communale. Le budget 2020 adopté par les élus juste avant la mise en place de la nouvelle équipe reste porté par le même souci de rigueur et de sincérité. On ne peut faire qu'avec les moyens dont on dispose, ce qui nous impose beaucoup de sagesse et de prudence dans nos choix.



Le budget 2020 a été voté avant l'installation du nouveau conseil municipal. Entretien avec le nouvel adjoint aux finances, Marc Jekal.

St Jean Infos : le budget communal se divise en deux grandes parties, lesquelles ?

Marc Jekal : Il y a le budget de fonctionnement, c'est à dire celui de la vie courante et le budget d'investissement, plus consacré aux projets, aux dépenses durables. Chaque budget se divise en deux parties : les recettes et les dépenses qui doivent s'équilibrer.

St Jean Infos : que pouvez-vous nous dire sur le budget de fonctionnement ?

Marc Jekal : Ce n'est pas un secret, notre commune ne dispose pas de ressources importantes. Notre budget de fonctionnement est donc très serré. Il s'équilibre à 464 165 €. Les charges de personnel sont maintenues en dessous de 50 % de ce budget. C'est un choix difficile mais qui nous permet de dégager de

l'épargne (70 000 € cette année) qui va servir à financer les investissements et à éviter le recours systématique à l'emprunt. Les charges à caractère général qui sont les dépenses de la vie courante représentent 21 % du budget.

St Jean Infos : et pour les recettes ?

Marc Jekal : Nous sommes une commune avec un faible potentiel fiscal. Les impôts ne représentent que 31 % de nos recettes (145 000 €) alors que les dotations de l'État représentent 43 %. Voilà pourquoi nous devons toujours rester vigilants sur le désengagement de l'État envers les collectivités.

St Jean Infos : et pour l'investissement ?

Marc Jekal : Notre budget s'élève à 190 597 €, ce qui est très peu au regard des besoins. Les subventions se réduisent d'année en année et ne représentent plus que 13% de nos recettes. Heureusement que nous pouvons abonder à hauteur de 7 000 € grâce à notre épargne de fonctionnement.

St Jean Infos : du coup, qu'est-ce qui est prévu en investissement ?

Marc Jekal : Nous allons consacrer 55 000 € à la voirie avec des réfections en plusieurs points du village. Nous allons refaire le revêtement des ponts de la Nougarède et de Pomier. La route qui descend vers le stade depuis le cimetière sera refaite en enrobé, ainsi qu'une partie du chemin de Pomier et sur la Nougarède. Nous avons terminé l'appartement de la mairie, remplacé les portes battantes du Trianon. Nous allons remplacer le portail de l'atelier municipal et effectuer des travaux de zinguerie à l'église, plus quelques acquisitions de matériel et d'outillage pour le personnel.

St Jean Infos : en conclusion ?

Marc Jekal : Malgré le peu de recettes, il n'y a pas de hausse des impôts depuis de nombreuses années. On essaie modestement de faire du mieux possible avec les moyens dont on dispose.

Société du Sou : une année tronquée mais riche en événements

Cadeaux de fin d'année pour les enfants ...



En cette fin d'année un peu spéciale, la remise des traditionnels cadeaux aux élèves partant au collège et ceux rentrant au CP a revêtu une forme particulière.

Ainsi, cette année les cadeaux ont été remis en comité restreint dans le respect des protocoles sanitaires.

Les institutrices ont remis la tablette offerte par la mairie aux futurs collégiens qui quittent le CM2. Les CM2 ont également reçu une calculatrice scientifique et ceux qui passaient en CP une trousse bien remplie. Tous ont eu droit à un copieux goûter, le tout offert par le Sou des écoles.

... et pour l'équipe pédagogique !



Enfin un très grand merci à toute notre équipe pédagogique d'avoir été aussi présente et aussi professionnelle. Nous sommes heureux que cela s'inscrive dans la continuité avec une équipe qui sera à nouveau présente à la rentrée de septembre et en espérant que ce soit dans la durée. **Merci pour votre implication lors de cette année difficile et à la rentrée prochaine !**

Carnaval à distance



En raison du confinement, le Sou des écoles, avec l'aide des maîtresses, a proposé aux enfants un carnaval à distance.

Chacun était libre de se prendre en photo, seul ou accompagné, seule obligation : être déguisé.

Chasse aux œufs



C'est par un week-end de Pâques de confinement que la mairie, associée au Sou des écoles, a organisé une chasse aux œufs. Et qui dit week-end avec des conditions exceptionnelles, dit chasse aux œufs virtuelle.

Du coup, du samedi au lundi plusieurs jeux étaient proposés aux enfants, via Facebook, confinement oblige.

Finalement une quinzaine d'enfants (et parents) se sont amusés à résoudre rébus, charades et énigmes.

Pour finir ils ont dessiné et colorié poissons, lapins, poules...

Et c'est lors du retour à l'école que tous les enfants ont récupéré leurs œufs offerts par Intermarché Saint Ambroix et la mairie.

RENCONTRE

Frédéric Quinero, l'inlassable biographe

Installé sur la commune, Frédéric Quinero n'en finit pas de parcourir la vie des stars. Son dernier livre s'attache à un artiste qu'il affectionne particulièrement : Johnny Hallyday, celui de sa relation avec les femmes et de l'influence qu'elles ont eu sur lui.

Pour cet ouvrage, l'auteur abandonne la biographie pure et dure pour un travail d'enquête auprès de témoins qu'il a rencontrés.

Il y a quelques mois (avant le confinement), nous avons rencontré Frédéric Quinero pour parler de son travail.

Comment vous est venue cette envie de vous intéresser à la vie des stars de la chanson ou du cinéma ?

F. Quinero : La passion pour la chanson et le cinéma est en moi depuis toujours, ajoutée à celle de l'écriture, de la littérature. Un ami journaliste qui connaissait ma passion m'a présenté un jour son éditeur qui voulait publier un livre original sur Johnny Hallyday. C'était en 2006. Je n'ai pas arrêté, depuis.

Vous n'aimez pas qu'on vous qualifie de biographe des stars. Comment définissez-vous votre travail ?

F. Quinero : Je n'aime pas qu'on me qualifie de « biographe people ». Un journaliste m'a qualifié un jour d'historien ou d'historiographe de la chanson et du cinéma. Cette terminologie-là me plaît.

Comment s'organise votre travail ?

F. Quinero : Je travaille seul, mais j'essaie d'être en contact avec l'artiste. Je n'ai jamais travaillé en collaboration avec l'un d'eux, mais j'ai eu quelques retours encourageants.



Photo J.M. Garnier

Je m'immerge dans l'univers de l'artiste, ses chansons, ses films, ses interviews. Je réunis autant d'archives que je le peux puis m'applique à faire un tri dans cette somme afin de ne pas m'y noyer. Je me construis un fil conducteur chronologique, puis me lance dans le récit.

Parmi tous les artistes sur lesquels vous avez écrit, quels sont ceux qui vous ont marqué ?

F. Quinero : Tous m'ont marqué d'une manière ou d'une autre. À partir du moment où l'on écrit sur un artiste, on entre en résonance affective avec lui. Évidemment, Johnny Hallyday est à part dans mon parcours, dans ma vie. Je lui ai consacré plusieurs ouvrages, dont une biographie de 900 pages.

Vous venez d'écrire sur Sophie Marceau et Patrick Bruel. Comment se passe la rencontre de ses livres avec le public ?

F. Quinero : Le livre sur Patrick Bruel est un gros succès. Pour Sophie Marceau, je me suis heurté à la concurrence. Mais je voulais à tout prix que mon livre, dont une première version avait été publiée en 2010 dans une édition qui n'existe plus, soit à nouveau disponible et je l'ai entièrement repensé et enrichi d'une quinzaine de témoignages inédits.

Quels sont vos projets en cours ?

F. Quinero : Une biographie de Jacques Dutronc, puis un nouvel ouvrage sur Johnny : *Johnny Hallyday femmes et influence*, aux éditions Mareuil, qui vient de sortir et qui rencontre déjà un vif succès.

GRUPE CITOYEN "VIVRE À SAINT JEAN"

Reprise des rencontres villageoises le mardi 8 septembre au Trianon

Créé pour impulser une nouvelle dynamique sur la commune, le groupe citoyen « Vivre à Saint Jean » a lui aussi fait les frais du confinement et a dû suspendre ses activités durant plusieurs mois.

Résultat :

pas de rencontre chaque premier mardi du mois, pas de pique-nique villageois et report à l'année prochaine des deux événements programmés, à savoir la Fête de la musique et le Parcours des arts.

Pour mémoire, le groupe s'est créé de façon informelle et reste ouvert à toutes celles et ceux qui souhaitent l'intégrer pour participer à la réflexion et aux actions engagées.

Les réunions reprennent mardi 8 septembre et se tiendront par la suite tous les premiers mardis du mois, à 18h, au Trianon.

La parole est libre et, pour ceux qui le souhaitent, les réunions se prolongent sous la forme « auberge espagnole », autour des petits plats amenés par chacun.

Si vous êtes intéressé par notre démarche, si vous souhaitez prendre une part active à la vie du village, si vous avez des propositions, des idées, vous êtes les bienvenus.

Pour plus de renseignements, contact

→ soit par mail à l'adresse :

vivre.a.stjean@gmail.com

→ soit par téléphone au 06 76 78 80 05.

Les lingettes à la poubelle **MAIS** pas dans les toilettes

L'alerte est générale, les exploitants de stations d'épuration et les responsables des canalisations d'eaux usées n'en peuvent plus : les lingettes, dont l'utilisation se généralise, sont de plus en plus jetées directement dans les toilettes et entraînent de graves dysfonctionnements sur les réseaux d'eaux usées et sur les stations d'épuration.

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, la situation s'est encore aggravée. Désinfecter durant l'épidémie de coronavirus, c'est légitime et même indispensable. En revanche, jeter lingettes et gants jetables dans la cuvette des WC, c'est irresponsable et cela finit par coûter très cher.

Les interventions d'urgence se multiplient pour déboucher les canalisations d'eaux usées obstruées par les lingettes désinfectantes et les gants jetables. Et quand la canalisation parvient à les laisser passer, c'est au niveau des stations d'épuration qu'il faut intervenir en urgence. Lingettes et gants s'y agglomèrent en paquets, bouchent les grilles et les pompes. Sans intervention rapide, le système d'assainissement ne peut plus jouer son rôle. Les eaux usées partent dans la nature sans traitement.

Rappelons que ni les lingettes, qu'elles soient désinfectantes ou pas, ni les gants jetables, ne sont biodégradables. Même quand les fabricants indiquent « biodégradables » ou « compatibles tout-à-l'égoût », c'est faux. Les lingettes n'ont pas le temps de se décomposer dans les canalisations, les gants jetables encore moins.

S'en débarrasser dans la cuvette des WC a de lourdes conséquences !

- **compliquer la vie des services d'assainissement** qui sont en sous-effectif pour cause de coronavirus ;
- **polluer l'environnement** quand les amas de lingettes et de gants mettent la station d'épuration provisoirement hors-jeu ;
- **provoquer une augmentation du montant des factures d'eau.** Car déboucher les canalisations a un coût, il sera forcément répercuté sur les usagers.

La seule bonne façon de jeter les lingettes et les gants jetables, c'est de les mettre dans la poubelle du tout-venant destinée à la décharge ou à l'incinération.

Surtout pas dans le conteneur de tri, ça ne se recycle pas. Et il ne faut pas se débarrasser des lingettes dans le compost de jardin. Quand elles se disent biodégradables, c'est en installation industrielle, pas chez soi.



Quels sont les risques pour les installations ?

Si le bouchon est dans la partie privative, il y a **risque de débordement** dans l'habitation et de **déformation des parois de la canalisation**.
Si les lingettes parviennent dans les égouts, elles finissent par **obstruer les canalisations**, les grilles de filtrage à l'entrée des stations d'épuration, bloquent les pompes de relevage des eaux usées et **dérèglent tout le processus épuratoire**.

Quelle est la composition des lingettes ?

Les lingettes dites biodégradables, composées de fibres synthétiques ultra-résistantes, ne se dégradent en réalité qu'au bout de 3 mois. **Elles ne se recyclent pas et polluent le milieu naturel** du fait de leur composition (produits allergènes, phénoxyéthanol...).

Pourquoi les lingettes provoquent-elles des pollutions de l'environnement ?

Une fois dans les égouts, les lingettes se fixent sur les micro-déchets et les graisses, s'enroulent les unes autour des autres et **se transforment peu à peu en masses visqueuses**, appelées « Fatberg ». Ces masses peuvent ainsi boucher de nombreux ouvrages d'assainissement et provoquer des pollutions dans le milieu naturel (rivière, fleuve, mer...)

Pas de tube du rouleau de papier toilette dans la cuvette des WC
Même quand les emballages de papier toilette affichent l'aquatube à jeter dans les WC, il ne faut pas le faire. Contrairement au papier toilette qui se décompose très vite, le rouleau est compact, il se dégrade plus lentement et constitue une charge supplémentaire à traiter en station d'épuration.

Bassin de la Cèze
Adaptez votre habitation aux risques d'inondation

ALABRI

ALABRI est un dispositif permettant aux propriétaires de maisons situées en zones à risque de se protéger.

N'hésitez pas à vous renseigner sur le dispositif et les aides possibles pour réduire la vulnérabilité de votre habitat. Vous pouvez bénéficier de 60 % de subventions pour les travaux visant à protéger les personnes, limiter les dommages aux biens et faciliter le retour à la normale.

Contactez le 09 79 30 60 09

REPRISE

Le petit marché Saint-Jeannais vous attend tous les samedis matin

Le Petit Marché de Nadine, initié par Nadine Thazet (productrice de poulets fermiers) et les aubergistes Laurent et Céline se devait de trouver un appui municipal. Avec le soutien de la quasi intégralité du conseil municipal, l'aide de deux adjoints et de deux conseillers municipaux, *Le Petit Marché de Nadine* devient *Le Petit Marché Saint-Jeannais*.



Tous les samedis matin, de 8h à midi, vous pouvez retrouver, sur le même lieu qu'auparavant (rue de la Tournelle), un marché de producteurs locaux respectueux de leurs produits et de leur environnement.

En quelques semaines le marché s'est étoffé.

En plus des poulets de Nadine et des nombreux autres produits locaux qu'elle propose (les pains et viennoiseries de la boulangerie Beaufile des Mages, les bières des brasseurs artisanaux de Saint-Florent Les Chopins D'abord, du miel...), vous trouverez les légumes et fruits de saison de La Ferme de Larrouy de Peyremale et les fromages et charcuteries de Renaud Reboul.

Vous pouvez également vous retrouver autour d'une table pour le petit café, le petit apéritif

ou le déjeuner avec l'Auberge de la Tour qui est ouverte pendant ces périodes.

Nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin. Qui aurait cru il y a quelques semaines encore que ce lieu, cet événement, rassemblerait autant de Saint-Jeannais, autant d'habitants des villages voisins et autant de touristes ? Qui aurait cru que les producteurs pourraient y trouver leur compte ? Pas grand monde.

Et pourtant la première partie du pari est remplie et de nombreux autres projets sont en cours de réalisation autour de cet événement. Animations musicales, déménagement sur la place de l'église quand le temps le permet ... Nous invitons le plus grand nombre à venir jeter un œil aux produits, à profiter de la convivialité de ce moment, pour que ce projet commun entre municipalité et commerçants devienne un incontournable de la vallée et même d'ailleurs.

en bref

Inscriptions scolaires

Si votre enfant est né en 2017, pensez à venir l'inscrire en mairie pour la rentrée scolaire de septembre 2020.

Vous munir des pièces suivantes :

- Livret de famille et pièce d'identité des parents
- Carnet de vaccinations de l'enfant à jour (rougeole, oreillons, rubéole, DT polio) sinon certificat médical
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Certificat de radiation si votre enfant était scolarisé dans un autre établissement
- Jugement de divorce si les parents sont séparés

Transports scolaires

Des dossiers d'abonnement pour les transports scolaires 2020-2021 sont à votre disposition en mairie. Dernier délai 31 juillet pour les déposer.

Registre des personnes vulnérables

L'inscription des personnes isolées les plus vulnérables (personnes âgées, personnes adultes handicapées), domiciliées sur la commune, est souhaitable afin de pouvoir leur apporter conseils et assistance en cas d'événement exceptionnel. Pour vous même et pour vos proches, vous pouvez contribuer à ce geste de prévention et de solidarité citoyenne en venant retirer et compléter le document mis à votre disposition en mairie.

Recensement militaire

Les jeunes garçons et les jeunes filles nés entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2004 doivent se faire recenser en mairie. Ils doivent se munir d'une pièce d'identité en cours de validité et du livret de famille. Il est également possible d'effectuer son recensement en ligne sur :

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Tirs d'affût de sangliers

Depuis le 3 juillet et jusqu'au 15 août, la fédération départementale des chasseurs du Gard organisera des tirs d'affûts de sangliers au Mas de Valz, de 18h30 à la tombée de la nuit

Confinement - Déconfinement

Les élus, anciens et nouveaux, ont organisé la solidarité avec les personnes en situation d'isolement.

Dès le confinement général prononcé (17 mars), à l'initiative de notre maire, la municipalité s'est organisée pour assurer la continuité des services à la population.

L'équipe administrative, pour partie en télétravail, a géré les dossiers en cours (élections, sinistre du crassier, gestion courante).

L'ancienne équipe ainsi que les conseillers fraîchement élus ont constitué une cellule de veille et d'assistance à nos aînés ainsi qu'aux plus fragiles (approvisionnement en nourriture et en médicaments pour ceux qui le souhaitaient). À cette occasion, de nombreux liens se sont créés et vont perdurer.

Un numéro dédié a été mis en place, qui désormais peut être utilisé par tous en cas d'urgence : 06 50 89 50 30.

Dès l'annonce de la réouverture des écoles, l'équipe en charge (Madame le Maire, son premier adjoint, Richard Hillaire, ainsi que Grégory Savit, conseiller municipal) a mis en place le protocole de sécurité permettant à notre école d'accueillir les enfants dont les parents le souhaitaient.

Les masques, commandés par la mairie auprès d'Alès Agglomération, ont été distribués dès réception, les 3 et 6 juin.

Les personnes n'ayant pu les récupérer

peuvent se présenter en mairie pour les retirer, dotés d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile. (Merci de bien vouloir téléphoner au préalable pour prendre rendez-vous).

Nous sommes désormais déconfinés. Pour profiter pleinement du bel été qui s'annonce dans notre village et accueillir sereinement tout les visiteurs qui viendront en profiter, restons prudents, ne baissons pas la garde : les gestes barrières sont toujours de mise ! Le virus n'a pas été éradiqué.

À Saint-Jean, il a révélé solidarité et créativité. Continuons dans cette voie.



Les cailloux cachés de Saint Jean

Pendant le confinement, une belle idée est née.

Une jeune habitante du village, Lalie, bientôt épaulée par Alyxia et leurs mamans, ont semé leurs cailloux peints dans les nombreuses cachettes que recèle notre village. De quoi attiser notre curiosité et certainement la vôtre...

Nous avons rencontré Lalie, une de nos jeunes artistes.



Ne dit-on pas « les petits ruisseaux font de grandes rivières », alors pourquoi pas, les petits cailloux font de grandes bâtisses !

Serons-nous assez imaginatifs pour poursuivre sur cette lancée ?

« Quand j'avais 8 ans, j'habitais à Hyères et l'été je peignais des galets, on collait des aimants au dos et les touristes achetaient « Les magnets de Lalie ». Maintenant on habite ici, et maman, voyant des petites niches dans notre nouveau village, a eu envie d'y mettre de la

couleur et des petits personnages... J'ai bien aimé son idée et comme j'avais déjà fait ça il y a 4 ans, nous avons peint des cailloux pour décorer le village et faire joli.

Alyxia et sa maman Lydia ont, elles aussi, peint des cailloux et nous avons (à toutes les 4) placé environ 150 cailloux dans les petits trous des façades et des murs du village.

Mais nos petits galets ont commencé à disparaître (capturés par des enfants sans doute ?) alors Lydia a créé une page Facebook et moi j'ai fait une petite affiche ».

Découvrez nos cailloux cachés !



Une promenade ludique et magique dans les rues de notre village médiéval.

Cherchez dans de petits trous, les petits (ou gros) cailloux mignons que nous avons décoré !

Ils sont là pour colorer le village, merci de les laisser à leur place !



page Facebook : Les cailloux cachés de Saint-Jean et compagnie



La marche nordique, une activité ludique et sportive

La marche nordique est un sport de plein air qui consiste en une marche accélérée avec des bâtons de marche spécifiques. Proposée lors des discussions autour du thème "Bien vivre à Saint Jean", initiée par un élu, elle semble à présent enracinée.

Attention, la marche nordique ne se résume pas à mettre un pied devant l'autre. Elle se pratique selon le schéma de propulsion pieds-épaules. Et même si elle est pratiquée le plus souvent en loisir, elle demeure un sport qui aide à l'amincissement car il implique toutes les chaînes musculaires du corps, et, de ce fait, augmente sensiblement, jusqu'à

50%, la dépense énergétique par rapport à la promenade.

C'est décidément une activité d'endurance, le corps consommant essentiellement les graisses pour soutenir l'effort.

Interrompue durant l'été à cause des fortes chaleurs, cette activité devrait reprendre à la rentrée sous l'égide de Warda qui se fera un plaisir d'initier personnellement les nouveaux venus. C'est dire l'accessibilité de ce sport...

Si vous êtes intéressé, vous pouvez laisser un message sur la boîte mail à l'adresse : vivre.a.stjean@gmail.com.

À bientôt sur les chemins !



DÉCHETS, ENCOMBRANTS

Un peu de discipline et de responsabilité

Le service de ramassage d'encombrants proposé aux habitants est essentiel pour notre village mais il ne tient pas à grand chose. En effet, il faut savoir que la commune paye le traitement de ces déchets alors qu'elle paye déjà le traitement des déchets en déchèterie par l'intermédiaire d'Alès Agglomération.

Il s'agit d'un service supplémentaire non obligatoire que la commune souhaite préserver pour faciliter la vie de chacun.

Il est important de rappeler quelques règles pour que la gestion de ces déchets soit la plus efficace et la plus saine possible.

Les encombrants sont ramassés le second mardi du mois. Les déchets doivent être déposés devant vos maisons la veille de ces dates. Les encombrants déposés avant ou après ne devraient, en théorie, pas être ramassés. Mais pour que le village ne devienne pas un dépotoir, la municipalité a toujours fait en sorte de faire ramasser les encombrants qui auraient été déposés sans respecter les règles. Ce n'est néanmoins pas respectueux de l'environnement et des agents du service technique. La politique sur ce sujet risque de changer si des débordements sont encore signalés avec la mise en place d'un arrêté permettant de verbaliser les habitants non respectueux voire la suppression du service qui pourrait être envisagé dans le futur. Ce n'est évidemment pas le souhait de la municipalité. Nous espérons par l'intermédiaire de ce petit mot que les pratiques de gestion des déchets vont s'assainir.



Pour rappel :

- Ferraille : premier mardi du mois
- Encombrants : second mardi du mois

Déchèteries : vous avez accès à toutes les déchèteries d'Alès Agglomération :

- **Alès** : quai du Mas d'Hours
Du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf jours fériés)
- **Les Salles-du-Gardon** : Z.I. L'Habitarelle
- **Saint-Martin-de-Valgagues** : carreau de Saint-Félix
- **Salindres** : route de Saint-Privat-des-Vieux
Du mardi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf jours fériés)



Apporter ses encombrants à la déchèterie est un geste éco-citoyen !
Vous avez aussi la possibilité de donner les objets dont vous ne voulez plus à des associations, ou de les faire réparer.

L'Auberge de la Tour a réouvert le 2 juillet



Après une longue période de fermeture due au confinement, Céline et Laurent ont repris leur activité restauration depuis le 2 juillet.

L'auberge sera ouverte en juillet et août tous les jours, midi et soir et uniquement sur réservation le mercredi et jeudi midi et soir, le vendredi midi.

Soirées crêpes dans les quartiers !

Tous les mardis soirs de cet été, à partir du 21 juillet et jusqu'au 1^{er} septembre, retrouvez les crêpières de l'auberge dans différents quartiers de Saint Jean de Valérisclé !

Vous l'avez compris les Billig se déplacent et viennent à vous pour vous donner un petit goût de Bretagne ensoleillée.

4 août : Les Prats
11 août : Les Rimes
18 août : Le Fontanieu
25 août : La Gare
1^{er} septembre : Les Granges

2 numéros de téléphone pour réserver :
09 53 94 61 77 ou 07 69 07 93 98.

Guinguette du camping : nouveaux gérants

La guinguette de l'Orée des Cévennes est ouverte depuis le 11 juillet jusqu'à mi-septembre avec de nouveaux gérants.

Olena aux fourneaux et **Olivier à l'accueil** vous proposent leurs « formules estivales » sous forme d'assiettes complètes (charcuterie de la garrigue, grillade du boumian, brochettes à la japonaise et salade à la cévenole) ; idéal pour l'apéro, les gourmands découvriront des tapas de cochonnaille, de fromage et de calamars à la romaine ; menu enfant jusqu'à 9 ans.

La restauration est ouverte tous les jours,
le midi de 11h à 14h
le soir de 18h à 21h30.

Réservation par le camping de l'Orée des Cévennes au 06 17 16 73 43
(répondeur et SMS).



en bref

■ Le nouveau CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale, le CCAS selon le langage commun, se compose à parité de membres élus et non-élus. Il est présidé de droit par le maire de la commune qui peut en déléguer la présidence.

Lors de l'installation du nouveau conseil municipal, les élus ont fixé à 12 le nombre de membres du CCAS.

Les 6 élus désignés sont :

Marc Jekal, Marie-France Nardy, Joël Hladynink, Grégory Savit, Viviane Puche et Chantal Vidal.

Les membres extérieurs désignés par arrêté du maire sont :

Michel Sublime, Isabelle Jekal, Nicole Gervy, Béatrice Aprile, Michèle Lhermitte, Cécile Poncet.

■ Grands électeurs

Le 27 septembre prochain auront lieu les élections sénatoriales pour renouveler la moitié de cette assemblée.

Les 348 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par environ 162 000 grands électeurs.

Dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral de grands électeurs formé d'élus de cette circonscription : députés et sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers municipaux.

Un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans.

Le nombre de sénateurs élus dans chaque circonscription varie en fonction de la population. Ils sont renouvelés par moitié. La série 2 qui comporte 178 sièges sera renouvelée lors des élections sénatoriales de septembre 2020. Les 170 sièges de la série 1 ont été renouvelés en septembre 2017.

Selon le nombre de sièges à pourvoir, les sénateurs sont élus au scrutin majoritaire à deux tours (circonscriptions désignant 1 ou 2 sénateurs) ou au scrutin de liste à la représentation proportionnelle (circonscriptions désignant 3 sénateurs ou plus.)

Lors du conseil municipal du 10 juillet, les représentants de notre commune ont été désignés par un vote à bulletin secret :

- titulaires : Cathy Justet, Bernard Hillaire, Marc Jekal ;
- suppléants : Richard Hillaire, Grégory Savit, Lionel Raoul.

Visitez l'église romane ...

Au cœur du quartier médiéval l'église romane est ouverte à la visite tous les jours de la semaine de 8h à 18h.

Pour guider votre découverte, la voix du comédien Pierre Santini et la trompette de Maurice André vous guideront au travers de l'histoire du village et de l'édifice.

Entièrement restaurée, elle offre un havre de fraîcheur avant la découverte du quartier du Barry et ses ruelles étroites et pentues qui vous amèneront jusqu'au bord de l'Auzonnet.



... et le Musée des Blasons

Situé lui-aussi au cœur du quartier médiéval, rue de la Tournelle, le musée des Blasons, unique en son genre, vous accueille à nouveau pour partir à la découverte de l'héraldique.

Fondé par Régis Germain, il y a plus de 20 ans, le musée propose une collection très riche de reproductions de blasons réalisés par ce dernier.

Le musée est ouvert depuis le 10 juillet, les mardis et vendredis de 15h à 19h.



texte à rédiger arrêté préfectoral des rivières interdiction de se baigner dans l'auzonnet et + OURS

La piscine est ouverte avec un protocole strict

Afin de réduire le risque de transmission du virus au sein des piscines d'été (plein air), Alès Agglomération a opté pour une ouverture en mode « tous publics » avec limitation de la fréquentation et respect des distanciations et des gestes barrières. Le nombre de personnes admises en même temps a été limité à 39 personnes et des règles ont été mises en place :

- Respect des gestes barrières
- Mesures d'hygiène spécifiques :
 - Douches savonnées obligatoires avec gestion des flux
 - Pas de casiers ou porte habits...
 - Désinfection à l'entrée des fauteuils PMR...
 - Désinfection cabines, sanitaires... par les agents après chaque utilisation
 - Désinfection des locaux et plages avant ouverture et après fermeture de l'établissement
- Gestion des activités / usagers et sécurité :
 - Pas de cours et pataugeoire fermée
 - Matériels extérieurs interdits (sauf sécurité brassards et bouées = désinfection avant entrée) - Pas de mobilier (transats, chaises, tables...)
 - 1 médiateur par site pour aider à l'application du règlement (mission principale = surveillance et sécurité des usagers)

Horaires d'ouverture :

La piscine est ouverte du mardi au dimanche inclus, de 14h à 19h

Pas de douche en sortant

Fermeture caisse 30 minutes avant évacuation bassin

Évacuation bassin 30 minutes avant fermeture établissement.

Bibliothèque municipale

Après des mois de confinement, Liane, Nicole, Michelle et Marie-France seront très heureuses de vous revoir à la bibliothèque à partir du 2 septembre.

Les jours et horaires d'ouverture sont les suivants :

- le mercredi de 14h à 16h
- le vendredi de 16h à 17h30
- le mardi est réservé aux élèves de l'école

La cotisation annuelle est de 5 €/famille, l'accès étant gratuit pour les enfants.

À très bientôt pour un moment de partage autour des livres.

Pour vous protéger et protéger les autres Respectez les gestes barrières



Lavez-vous très régulièrement les mains au savon et à l'eau



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres



Port du masque obligatoire ou recommandé dans certains cas

